



DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville
BP 42 - 74210 Faverges-Seythenex

N° 85/2023

Date de convocation : 09/06/2023

Conseillers en exercice : 33

Présents : 23

Votants : 31

Extrait du registre des délibérations du : **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 15 juin 2023 – 18h30

Président : **Jacques DALEX**

Secrétaire de séance : Florence GONZALES

Objet : Déchets Ménagers – Marché de transport et traitement des déchets

MEMBRE(S) PRESENT(S) :			
BOURNE Hervé	DENAMBRIDE Julie	LITTOZ Lucie	SCHERMA Sébastien
BRASSOUD Martine	DOMENGE-CHENAL Michèle	PAGET Marc	VIGNIER Georges
BRUNET André	DUMONT-THIOLLIERE Christine	PETIT Monique	
COUTIN Michel	GAILLARD Claude	PONTHIEU Eric	
CHAPPET Philippe	GONZALES Florence	PORTIER Jean Pierre	
CREPEL Yves	GOURDIN Margaret	PORTIER Julien	
DALEX Jacques	KLEMENCIC Françoise	PRUD'HOMME Philippe	
MEMBRE(S) EXCUSE(S) AVEC POUVOIRS :			
BERNARD Anne-Marie pouvoir à Julie DENAMBRIDE	BRACHET Marc pouvoir à Claude GAILLARD	LUCIANI Michel pouvoir à Sébastien SCHERMA	TREMBLAY-GUETTET Jeannie pouvoir à Michèle DOMENGE CHENAL
MILLET-URSIN Marc pouvoir à Philippe CHAPPET	FERNANDEZ Sophie pouvoir à Florence GONZALES	JOSSERAND Stéphanie pouvoir à Hervé BOURNE	DUNAND-CHATELLET David pouvoir à Martine BRASSOUD
MEMBRE(S) ABSENT(S) :			
BALMONT Nicolas	CARRIER Kelly		

EXPOSE

Monsieur Hervé BOURNE, Vice-président en charge de la valorisation des déchets informe que l'exploitation de la déchèterie communautaire a fait l'objet de marchés publics pour le transport, traitement et valorisation des déchets.

Le Marché sera échu au 31/12/2023.

Il convient de lancer une nouvelle consultation sous forme d'un marché formalisé.

Il est demandé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir autoriser Monsieur le Président ou son représentant à lancer la consultation dont il s'agit et à signer toutes les pièces du marché à venir.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président ou son représentant à lancer la consultation suscitée et à signer toutes les pièces dudit marché.

Le Conseil Communautaire sera amené à :

- **Autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à lancer la consultation suscitée et à signer toutes les pièces nécessaires dudit marché.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant à lancer la consultation suscitée et à signer toutes les pièces nécessaires dudit marché.

Résultat du vote :

Votants :	31	Abstention :	0	Exprimés :	31
Pour :	31	Contre :	0		

FAVERGES-SEYTHENEX, le 19 JUIN 2023

Le Secrétaire de séance,



Le Président
M. Jacques DALEX



Délibération rendue exécutoire le :

Affichage le :

Date de mise en ligne : 19 JUIN 2023

Copie(s) interne(s) :

- Déchets Ménagers : S. QUARD

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par courrier (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie dématérialisée en utilisant l'application « Télécours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.